

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

« Dépôt du rôle général de perception »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.



---

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2025 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.



---

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière